

Aider oui, mais...

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **86 (1977)**

Heft 6

PDF erstellt am: **30.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-684059>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Aider oui, mais...

Il arrive malheureusement encore et toujours que des œuvres d'entraide ou des gouvernements envoient dans une région de catastrophe du matériel de secours non demandé ou inutilisable, ou que ce dernier soit si mal emballé qu'il ne peut plus être distribué. C'est ainsi que naissent des situations déplaisantes: des montagnes de sacs, de cartons et de caisses, entassés en désordre dans des aéroports surchargés. Personne ne sait ce qu'ils contiennent, ce qu'il faut en faire. De tels envois prennent de la place et entraînent du travail superflu et, bien sûr, un énorme gaspillage d'argent. Mais même des envois dûment emballés et étiquetés représentent une charge lorsqu'ils ne correspondent pas aux besoins. Il est donc extrêmement important de s'en tenir à une discipline stricte et de ne pas expédier – peut-être sous la pression de l'opinion publique – n'importe quelles marchandises, avant d'avoir fait le point sur les besoins réels d'une région ou d'une population touchées. Il est en outre primordial d'informer l'organisme de coordination de la nature de l'aide apportée, des délais d'expédition du matériel de secours et de la durée de leur transport.



La Croix-Rouge suisse gère un grand entrepôt de matériel de secours destiné aux interventions en cas de catastrophes, qui appartient à la Confédération.



Sur une surface de 4500 m² sont entreposées les marchandises les plus diverses: articles pour les propres besoins de la Croix-Rouge suisse et destinés à son activité nationale, réserves de secours pour l'étranger, emballés, étiquetés et prêts à l'envoi, ainsi des vêtements (en bas, à gauche) ou des équipements chirurgicaux (en bas, à droite). D'autres articles encore sont tenus en dépôt et disponibles en tout temps: tentes, couvertures, garnitures de cuisine, groupes électrogènes de secours, et autres.

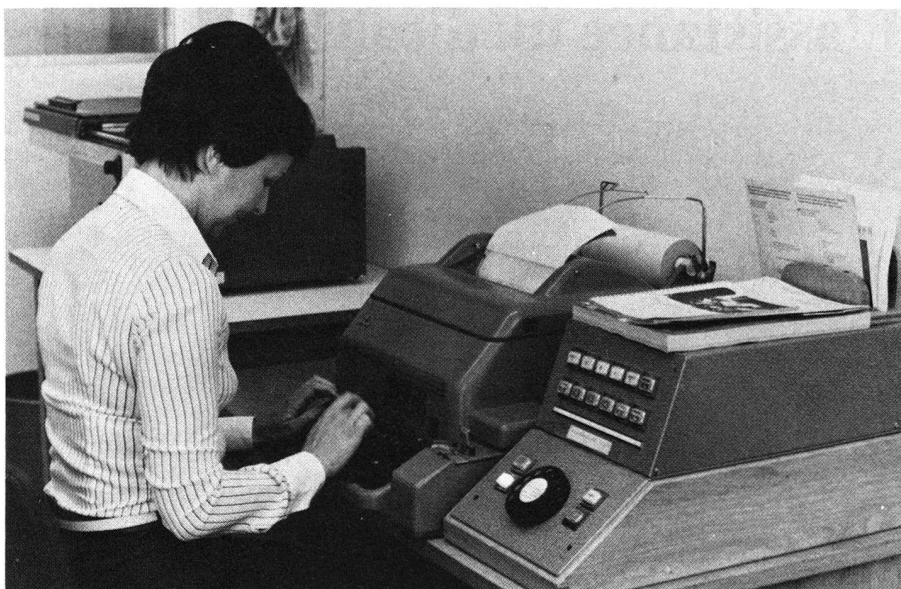


La Centrale du matériel est un instrument précieux dans la réalisation de toute opération de secours. Il s'agit d'une centrale d'achat qui fonctionne comme n'importe quelle entreprise commerciale: on commande par téléphone ou par télex des marchandises en Suisse ou dans des pays tiers, en même temps que le fret pour le transport vers le pays destinataire. En outre, les critères de la qualité, du prix et de la disponibilité entrent en ligne de compte lors de l'achat. De plus, à la demande du Département politique fédéral, la Centrale du matériel de la CRS s'occupe, pour le compte de la Confédération, de l'acquisition de marchandises destinées à l'aide en cas de catastrophe.

Ainsi, la Centrale a acheté au mois de juin 1977 mille tonnes de riz en Australie, qui partirent directement pour Madagascar où sévit actuellement la famine.

Enfin, la CRS a repris l'entreposage du matériel appartenant au Corps suisse pour l'aide en cas de catastrophe ainsi que l'entretien des appareils et machines tels que pompes, etc. La Confédération couvre les frais qui découlent de ces services.

Afin de rationaliser autant que possible le travail et d'améliorer la capacité d'intervention, la Centrale du matériel a entrepris, avec l'aide de spécialistes, une standardisation du matériel destiné aux équipes médicales (voir un prochain article dans *La Croix-Rouge suisse*). Grâce au nouveau système d'assortiments standards et au fait qu'une partie du matériel est entreposée en permanence, l'équipement peut être adapté rapidement et sans problèmes, voire complété, d'après les effectifs de l'équipe, ses tâches et les lieux de son intervention.



Le télex de la Centrale, un précieux instrument.

DEUX MILLIONS DE FRANCS ET CENT CINQUANTE TONNES DE VETEMENTS POUR LA TURQUIE

PRESSE

Les quelque 50'000 personnes demeurées sans abri à la suite du tremblement de terre survenu en Turquie le 24 novembre dernier ont été relogées provisoirement sous des tentes trop légères pour leur permettre d'y passer l'hiver. "Il faut donc leur procurer d'urgence des tentes de meilleure qualité offrant une protection contre le froid et la neige", précise René Bürki, le délégué de la Croix-Rouge suisse qui a séjourné pendant deux semaines en Turquie au nom de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et des oeuvres suisses d'entraide.

Par ailleurs, le Croissant-Rouge turc a besoin d'aide en ce qui concerne l'assistance médicale de la population et la fourniture d'aliments équilibrés, riches en vitamines et en protéines, propres à accroître le degré de résistance physique des sinistrés.

C'est à la Centrale du matériel que les membres des équipes médicales obtiennent leur uniforme muni d'un emblème de la Croix-Rouge et qu'ils reçoivent des affaires personnelles telles qu'un sac de couchage, une trousse de toilette et de premiers secours et un filtre à eau (voir nos photos). Le recrutement du personnel se fait par le secteur des secours qui tient à jour un fichier des personnes intéressées.

